

**Notice pour l'admission et l'inscription administrative dans un parcours de
formation
MEEF PE M2B Rhône et Ain**

Cette notice vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'admission en vue de votre candidature dans le parcours M2B MEEF PE. Elle ne concerne que les étudiants primo entrants.

Comment s'inscrit-on à l'université Lyon1 :

A Lyon1, il y a trois étapes

- Etape N° 1- L'admission via eCandidat (uniquement pour les étudiants non-inscrits à l'Inspé en 2019-2020)
- Etape N° 2- Inscription administrative par le web (**sauf pour les étudiants inscrits en formation continue en 2019-2020**)
- Etape N° 3- Téléchargement des pièces justificatives en ligne

Si vous étiez...

- **Inscrit à l'Université Claude Bernard Lyon 1- Inspé en 2019-2020**, pas de procédure de préinscription (eCandidat). Passez directement à la deuxième étape. L'autorisation directe d'inscription pour les étudiants « *Inscrit à Lyon1 Inspé en 2019-2020* » sera faite par le service scolarité et notifiée aux étudiants concernés.
- **Non inscrit à l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Inspé en 2019-2020**, la procédure de préinscription est obligatoire (eCandidat) avant l'inscription administrative par internet.

Attention :

- Un étudiant inscrit l'an dernier ou les années précédentes en formation continue à l'université Lyon 1 Claude Bernard ne pourra pas s'inscrire par le web. L'inscription doit être effectuée par les personnels de scolarité. **Cf : information en bas de la notice.**
- Un étudiant en défaut de paiement avec l'université Claude Bernard ou dont la situation n'est pas régularisée avec la Bibliothèque Universitaire ne pourra pas s'inscrire par le web.

ETAPE N° 1 : l'admission via eCandidat

Le site : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

1	Ouverture candidatures <i>eCandidat</i>	07 juillet 2020
2	Fermeture candidatures <i>eCandidat</i>	12 juillet 2020
4	Publication des résultats	15 juillet 2020
5	Confirmation ou désistement sur e-candidat (obligatoire)	Avant le 20 Juillet 2020

Un étudiant admis à s'inscrire doit **confirmer son vœu d'admission** dans la formation **avant le 20 juillet 2020**. Dans le cas où il ne confirme pas son vœu d'admission au **20 juillet 2020**, cette autorisation est supprimée et il perd ce droit.

Dans le cas où un candidat n'est pas admis à s'inscrire, il peut faire appel de cette décision et/ou faire appel au dispositif rectoral d'accompagnement.

NB : L'étudiant pourra confirmer son vœu d'admission uniquement après validation de l'avis par le service scolarité puis il procédera à son inscription administrative par le WEB

ETAPE N° 2 : L'inscription administrative par le web uniquement pour la formation initiale

Etape 2.1 : CVEC- Contribution Vie Etudiante et de Campus

Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, tout étudiant doit fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC, la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Depuis le 1er juillet 2018 cette contribution devra être réglée avant toute inscription :

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquiescer-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

ATTENTION : Les étudiants relevant du statut FC (Formation Continue) ne sont pas soumis à la CVEC

Etape 2.2 : site inscription administrative : <http://www.univ-lyon1.fr/inscriptionweb>

Les inscriptions en ligne pourront se faire à partir du 20 juillet 2020

- Durant la phase d'inscription administrative : assistance téléphonique, 04 72 43 13 23

ETAPE N° 3 Téléchargement des pièces justificatives en ligne

Les pièces justificatives devront être téléchargées et déposées lors de **l'inscription administrative** par le web.

Après validation de vos pièces justificatives vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité.

La carte étudiante vous sera remise à la rentrée.

La pré-inscription et l'inscription des étudiants relevant du statut de formation continue

- La pré-inscription sur e candidat se fait normalement. Le formulaire FC (Formation Continue) à compléter et à joindre au dossier eCandidat

Pour étudier son statut de formation, se reporter à l'annexe 1 de ce document.

- **L'inscription administrative** par le web des étudiants en formation continue n'est pas possible. L'inscription est manuelle à Lyon1 elle doit être effectuée par les personnels de scolarité. **Un dossier papier et la liste des pièces justificatives vous seront adressés par mail après confirmation sur e candidat de votre part.**
- Votre certificat de scolarité et votre carte étudiant vous seront remis après finalisation de votre inscription administrative.

Pour toute information complémentaire sur le statut de formation continue vous pouvez contacter Sandrine platre (sandrine.platre@univ-lyon1.fr) (privilégier le mail) de 14h à 16h au 04.74.32.15.72

Etudiants ne pouvant pas s'inscrire par le web

Veuillez contacter Mme ISCAYE Floranette – floranette.iscaye@univ-lyon1.fr pour le site du Rhône

Veuillez contacter Mme PLATRE Sandrine – sandrine.platre@univ-lyon1.fr pour le site de l'Ain

Bonne rentrée à tous !

Annexe 1

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (FOCAL)

43 boulevard du 11 novembre 1918

69 622 VILLEURBANNE Cedex

fcsciences@univ-lyon1.fr

Tél. 04 72 43 14 49

ÊTRE STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE À L'INSPE

Le statut de stagiaire de la formation continue est un régime d'inscription spécifique qui concerne :

- pour le master MEEF : toute personne dont la formation est financée (par l'employeur, OPCO, CPF, etc...) ainsi que toute personne dont la situation justifie une ingénierie spécifique et la signature d'un contrat de formation (cette catégorie concerne surtout les demandeurs d'emploi, et certains salariés dont la formation n'est pas financée).
- pour l'AEU : tous les stagiaires sont concernés (il n'existe pas de statut d'étudiant en formation initiale dans l'AEU).

Les stagiaires de la formation continue postulent au même diplôme et suivent les mêmes cours que les autres étudiants, simplement leur régime d'inscription à l'université est spécifique.

Toutefois, les tarifs d'inscription et les financements diffèrent selon votre situation à l'entrée en formation.

PUBLIC CONCERNÉ	MASTER MEEF	AEU prépa concours CRPE
Salarié ou libéral	Tarif = 15 € par heure de formation soit environ 7 500 euros l'année (devis sur demande à fcsciences@univ-lyon1.fr). Formation éligible au CPF. (ou) Inscription en formation initiale sur autorisation du service formation continue (conditions : formation non financée + effectuée hors temps de travail).	Tarif = 1385 € (formule en présentiel) ou 1560€ (formule à distance) . Devis sur simple demande à fcsciences@univ-lyon1.fr Attention : Formation non éligible au CPF.
Demandeur d'emploi (ou futur demandeur d'emploi). <i>NB : le statut de stagiaire de la formation continue vous permet (le cas échéant) de continuer à percevoir vos indemnités chômage pendant la formation. Pour en bénéficier, prenez RDV avec votre conseiller Pole Emploi à partir de juillet 2020.</i>	Tarifs : - 3000€ l'année** si financement par le CPF ou - 850€ l'année si autofinancement (payables en 3 fois). Les demandeurs d'emploi relèvent de la formation continue et sont exonérés de CVEC. En aucun cas ils ne peuvent prétendre à une inscription en formation initiale. ** tarif indiqué sous réserve du vote du Conseil d'Administration de l'UCBL.	Tarif = 1020 € (formule en présentiel sans financement Pole Emploi) ou 1372€ (formule en présentiel si financement Pole Emploi) ou 1560€ (formule à distance avec ou sans financement). Ces sommes seront payables en 3 fois. Financement et rémunération possibles par Pôle Emploi via l'Aide Individuelle à la Formation (attention le financement AIF est accordé par Pole Emploi au cas par cas et doit être validé par Pole Emploi au minimum 2 semaines avant la formation). Avant de rencontrer votre conseiller Pole Emploi, demandez un devis à fcsciences@univ-lyon1.fr
Autres publics (sans financement) : mère au foyer, personne en congé sabbatique, étudiant en poursuite d'études, salarié ou libéral autorisé par la formation continue.	Inscription en formation initiale.	Tarif = 1020 € (formule en présentiel) ou 1560€ (formule à distance). Ces sommes seront payables en 3 fois.

Pour tout renseignement sur les financements, contactez le service de la Formation Continue :

Tél. : 04 72 43 14 49 – courriel : fcsciences@univ-lyon1.fr

NB 1 : les demandes de devis doivent être exclusivement formulées par mail en précisant l'intitulé du diplôme postulé, votre situation professionnelle et, le cas échéant, votre n° identifiant Pole Emploi + agence de rattachement.

NB 2 : le service de la Formation Continue n'est pas compétent pour renseigner sur les modalités de candidature et d'inscription (prendre contact avec Sandrine PLATRE : 04 74 32 15 72)

Le N° INE : Identifiant National Etudiant unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.

Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un étudiant ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit en France, **ne possède pas** de N° INE.

Il obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

Ce N° est unique et **doit être conservé précieusement par l'étudiant.**

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il désirera s'inscrire.

Un étudiant ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il a fréquenté. Il peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.

Ce numéro est composé de 11 caractères.